

☒ Pour les emplois d'agent d'entretien et d'hygiène, les recrutements se font sur entretien :

a) soit par du recrutement direct :

Peuvent postuler les agents non titulaires sous réserve de remplir certaines conditions :

- remplir les conditions d'accès à la fonction publique (cf. ci-après)
- avoir donné satisfaction sur les bases des évaluations émises lors des missions en qualité de non titulaires (qualité du travail et comportement)
- être ou avoir été en contrat non titulaire de droit public avec la Région au cours des 12 mois précédents pendant une durée cumulée de 6 mois ou avoir bénéficié d'un contrat aidé sur des missions correspondant aux compétences transférées à la Région, d'une durée minimum de 18 mois dans les deux dernières années. Ces critères s'entendent à la date de publication des offres. En l'absence de candidatures d'anciens non titulaires Région remplissant les conditions et critères exigés, des dérogations à l'ancienneté (5 mois voire de manière exceptionnelle 4 mois) peuvent être acceptées sous réserve de la qualité du travail signalée dans les évaluations.
- fournir les pièces demandées

b) soit par voie de détachement ou de mutation pour les titulaires d'autres collectivités ou fonctions publiques.

☒ Pour les emplois de cuisinier, magasinier alimentaire, magasinier des ateliers, ouvrier en agencement intérieur, ouvriers en espaces verts et installations sportives, ouvrier en installations électriques, ouvrier en installations sanitaires et thermiques, ouvrier maintenance – exploitation, ouvrier en revêtements et finitions, les recrutements se font sur entretien et des tests écrits sont organisés afin de vérifier les connaissances techniques :

a) soit par recrutement direct :

Peuvent postuler les agents non titulaires sous réserve de remplir certaines conditions :

- Remplir les conditions d'accès à la fonction publique (cf. ci-après)
- Avoir donné satisfaction sur les bases des évaluations émises lors des missions de non titulaires (qualité du travail et comportement)

- Posséder un diplôme ou une VAE dans la spécialité postulée
- Fournir les pièces demandées

b) soit par voie de détachement ou mutation pour les titulaires d'autres collectivités ou fonctions publiques.

☒ Pour les emplois de responsable de cuisine, responsable d'équipe, agent de maîtrise en agencement et revêtement, agent de maîtrise en espaces verts et installations sportives, agent de maîtrise en installations électriques sanitaires et thermiques, agent de maîtrise en magasinage, les recrutements se font sur entretien, par voie de détachement, ou mutation pour les titulaires d'autres collectivités ou fonctions publiques ou nomination de lauréat du concours d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe des établissements d'enseignement.

☒ pour les emplois de responsable des équipes techniques (catégorie B) les recrutements se font sur entretien, par voie de détachement, ou mutation pour les titulaires d'autres collectivités ou fonctions publiques ou nomination de lauréat du concours de technicien territorial

Comment proposer sa candidature ?

Conditions d'accès :

Etre de nationalité française ou ressortissant de l'U.E ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen

Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions

Se trouver en situation régulière au regard des obligations du service national

Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Rémunération : Statutaire+régime indemnitaire+prime de fin d'année

Nomination : Postes à pourvoir à compter du 1er avril 2014

Envoyer curriculum vitae et lettre de motivation avant le 06 décembre 2013 dernier délai en précisant les références du poste :

Pour les titulaires, joindre une copie du dernier arrêté.

Pour les autres candidats, joindre une copie du diplôme et d'une pièce d'identité.

Pour les lauréats de concours, fournir également une copie de l'attestation de réussite.